

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, LANDRAIN Chantal, NOÉ Sophie, NAULIN Sylvie, DURET Isabelle MM : BECK Patrick, CHESNEAU Patrice, LE ROUZIC Didier, DASSONVILLE Kévin, CHANCELLE Léonard, REBILLEAU Grégoire

Absent (s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame Anaïs DASSONVILLE donne procuration à Monsieur Kévin DASSONVILLE, Monsieur Alexandre SAINT PAUL donne procuration à Monsieur Patrice CHESNEAU

Excusée :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine BABARIT

Intervention de Monsieur Augustin STRODIJK, Responsable Production Savonnerie Martin de Candre

Monsieur Augustin STRODIJK est venu présenter au Conseil l'entreprise Savonnerie Martin de Candre ainsi que leur projet d'extension.

La savonnerie est une entreprise familiale depuis 1974, elle vendait dans un premier temps uniquement par correspondance aux personnels hospitaliers puis a ouvert son premier magasin en 1980 au Domaine de Mestré à FONTEVRAUD. L'entreprise a également ouvert un musée retraçant la publicité et le marketing autour du savon.

L'atelier basé à TURQUANT depuis 2017 comptant 10 salariés, fabrique uniquement du savon à raser qui représente 52% du Chiffre d'Affaires de la Savonnerie.

80 recettes différentes sont fabriquées dans les ateliers, l'entreprise produit 15 tonnes de savons par an, elle exporte 600 colis à l'année dans les pays Européens.

La Savonnerie Martin de Candre connaît une forte expansion de sa production (+20%) et souhaiterait étendre son site de production sur la Commune de TURQUANT pour maintenir son savoir-faire en zone rurale et garder un site végétalisé. Ce projet permettrait à la société de pouvoir s'agrandir et maintenir son activité sur du très long terme.

Leur projet serait de garder le site actuel dans la Zone du Bois d'Ortie, où ils sont locataires, mais également d'étendre le bâtiment en rajoutant une cellule et agrandir sur le terrain jouxtant en construisant un nouveau bâtiment.

Après plusieurs études auprès de l'architecte M. THOUMAZEAU, Monsieur STRODIJK présente au Conseil le coût de ce projet :

- Coût existant pour les aménagements : 245 000€
- Coût extension : 170 000€
- Construction d'un nouveau bâtiment : 180 000€

Une réflexion est à faire avec l'ensemble du Conseil pour savoir si ce projet peut être envisagé par la Commune.

Monsieur Patrice CHESNEAU demande le montant du chiffre d'affaires de l'entreprise ? Monsieur STRODIJK répond qu'il est de 780 000€.

Madame Isabelle DURET demande si ce projet permettra la création de postes ? Monsieur STRODIJK répond qu'il n'est pas possible pour le moment mais que cela pourra être envisagé selon l'évolution de l'entreprise. Pour le moment ce sera un transfert des salariés des Ateliers de FONTEVRAUD dans la Zone de TURQUANT. En ce qui concerne la Boutique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

au Domaine de Mestré à FONTEVRAUD, deux personnes saisonnières sont embauchées lors de l'accroissement des ventes de juin à août.

Madame Sylvie NAULIN demande s'il sera prévu d'agrandir la boutique suite au départ des salariés des ateliers de FONTEVRAUD à TURQUANT. Monsieur STRODIJK répond qu'il va être envisagé de créer, dans cet atelier devenu vide, un espace film et une visite ludique pour montrer le savoir-faire de la Savonnerie.

Monsieur Patrice CHESNEAU demande ce que représente le pourcentage des ventes directes - Monsieur STRODIJK répond que les ventes sur le net représentent 60% et les ventes en boutique représente 40%.

Madame Sylvie NAULIN demande si les membres du Conseil pourront effectués une visite des locaux - Monsieur STRODIJK répond qu'il n'y a pas de soucis une visite pourra être programmée. Madame NAULIN demande également le coût actuel du loyer payer par la Savonnerie pour le bâtiment dans la Zone du Bois d'Ortie. Monsieur STRODIJK répond 720€/mensuel.

Monsieur STRODIJK insiste sur le fait que ce projet permettrait à l'entreprise de perdurer et de maintenir son savoir-faire. Il informe que plusieurs propositions peuvent être envisagées pour trouver une solution qui soit le mieux pour toutes les parties.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 MAI 2021

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE DE SOUMETTRE UNE DÉLIBÉRATION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR ET DEMANDE L'APPROBATION SUR LE SUJET SUIVANT :

- Autorisation de demande de subventions pour le projet d'extension de la Savonnerie Martin de Candre

APRES ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL MUNICIPAL IL EST RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR LE SUJET CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA SAVONNERIE MARTIN DE CANDRE

1- DÉLIBÉRATION : PROPOSITION ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire retrace au Conseil la somme impayée, à savoir 7440.08€, par une troupe de Théâtre venu sur Turquant en 2015.

Cette troupe avait demandé à la Municipalité de louer un local dans la Zone du Bois d'Ortie en 2015. Après plusieurs mois la Commune n'a jamais perçu de loyer de leur part. Après plusieurs relances de la Trésorerie, un chèque avait été versé d'un montant de 1800€ mais malheureusement il était sans provision.

Le Trésor Public a entamé plusieurs procédures pour récupérer la somme intégrale de 7440.08€ mais n'a à ce jour pas réussi à obtenir le moindre remboursement. La Troupe de théâtre, qui se nomme aujourd'hui « TCE enseignement artistique » ne semble pas solvable.

La trésorerie propose donc à la Commune une admission en non-valeur afin de sortir du budget la créance de 7440.08€.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accepter la proposition d'admission en non-valeur

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

2- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLES A1129-A474-A475-A476-A477

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens situés A1129-A474-A475-A476-A477 - appartenant à M. et Mme LOUSSOUARN

Propriété cadastrée section A1129 LD Le Bourg, sis à Turquant, d'une superficie de 220 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Propriété cadastrée section A474 LD Le Bourg sis à Turquant, d'une superficie de 299 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Propriété cadastrée section A475 4 ruelle Antoine Cristal, sis à Turquant, d'une superficie de 156 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Propriété cadastrée section A476 4 ruelle Antoine Cristal, sis à Turquant, d'une superficie de 334 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Propriété cadastrée section A477 LD Le Bourg, sis à Turquant, d'une superficie de 5 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLE B296

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé B296 - appartenant à M. BOUE

Propriété cadastrée section B296 38 rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 232 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4- DÉLIBÉRATION : TRAVAUX PEINTURE ÉCOLE (ASPIRE)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité la Société ASPIRE, afin de faire intervenir du personnel pour effectuer la peinture des fenêtres de l'école.

Monsieur Patrick BECK explique que ce chantier débutera mi-juillet pendant une durée de 3 semaines environ. Ce sont des personnes qui sont en réinsertion professionnelle, elles seront encadrées par un référent de l'ASPIRE. La Commune ne fournira uniquement que la peinture, le coût s'élèvera donc à environ 1000€

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il avait été demandé un devis à un professionnel pour ces travaux, le coût était d'environ 4500€.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Le fait de passer par la Société ASPIRE réduit donc considérablement le coût pour la Commune et permet d'aider des personnes réintégrant la vie professionnelle et ainsi les valoriser.

Monsieur le Maire informe qu'une Convention devra être mise en place entre la Commune et l'ASPIRE et demande au Conseil de l'autoriser à la signer.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention entre la Commune et la Société ASPIRE.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5- DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJET D'EXTENSION DE LA SAVONNERIE MARTIN DE CANDRE

Suite à l'intervention de Monsieur STRODIJK venu présenter son projet d'extension, le Conseil devra se positionner sur le choix à effectuer pour que ce projet puisse aboutir.

Madame Marinette BRELIERE demande à ce que la discussion sur le projet d'extension de la Savonnerie Candre soit effectuée à huis clos. Le Conseil accepte

Monsieur le Maire demande dans un premier temps si le Conseil accepterait que des demandes de Subventions soient effectuées auprès de différents organismes ainsi qu'à la région et au Département. Ce qui n'engagerait en rien de la suite qui sera donnée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de la Région, du Département et à tous autres organismes.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Informe qu'une réunion publique en extérieur, près de la Salle des Fêtes de TURQUANT, aura lieu mardi 16 juin à 18h où il sera possible de rencontrer Mme DAMAS et Monsieur ROUSSEAU tous deux candidats aux élections Départementales.

Madame Marinette BRELIERE :

- Informe que des musiciens viendront répéter à l'Église Saint Aubin dimanche 20 juin.

Madame Sylvie NAULIN :

- Informe que le Groupe MOTUS qui devait effectuer deux Concerts dans la Salle Michel Grégoire, ne pourra pas les faire car les représentations seront en même temps que les élections. Il a donc été proposé d'effectuer un concert en plein air à côté de la Boutique Métier d'Art le 26 juin. À voir avec la Préfecture si cette manifestation pourra avoir lieu.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Madame Chantal LANDRAIN :

- Informe que dimanche, à côté des deux places pour personnes à mobilité réduite, rue Château Gaillard, étaient stationnés deux autres véhicules. Il serait bien de trouver une solution pour que les voitures (hors personnes à mobilité réduite) évitent de stationner devant les troglos pour que ce lieu reste pour les piétons et les vélos. Madame Sylvie NAULIN propose de mettre des jardinières fleuries aux emplacements pour empêcher le stationnement. Monsieur le Maire répond qu'il va y réfléchir.
- Informe que certaines personnes auraient préféré que le sens interdit allant de la rue de la Mairie à la rue Château Gaillard soit dans l'autre sens. A savoir de la Rue Château Gaillard à redescendre à la Mairie. Monsieur le Maire répond que c'est un test et qu'il prendra en compte toutes les remarques rapportées pour les améliorer les années suivantes.

Monsieur Patrice CHESNEAU

- Demande si le questionnaire fait par les deux stagiaires a été retravaillé - Madame BRELIERE répond que les stagiaires ont terminé et que le questionnaire n'a pour le moment pas été étudié de nouveau.
- Signale que le panneau « interdit de stationner pour les campings cars » sur la place du monument aux morts est un peu petit. Monsieur BECK lui explique que le panneau est de taille moyenne pour ne pas dénaturer le paysage.

Monsieur Patrick BECK

- Informe que lors de la Commission Campings Car, les membres devront réfléchir sur les modifications à apporter sur l'Aire de Camping-Car pour l'année prochaine, dès à présent. Il informe le Conseil qu'une personne de l'ONF est venue sur le site pour apporter des propositions d'aménagements.

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Demande où en est la mise en place des panneaux des Lieux dits « La Matinière », « La Chauvelière », « La Herpinère », « Le Val Hulin », « Beau » - Monsieur Patrick BECK répond que c'est en cours, ils sont aux Ateliers Communaux. Il a été privilégié, dans un premier temps, la pause des panneaux pour les Campings Cars et le sens interdit rue de la Mairie.
- Informe que le stationnement dans le virage rue des Martyrs pose des soucis, il serait bien de trouver une solution car le car scolaire est souvent bloqué dû à des stationnements gênants. Monsieur le Maire répond qu'il va voir pour trouver des solutions et peut être apposer des panneaux interdits de stationner aux endroits gênants.

Madame Isabelle DURET :

- Soumet l'idée de créer une association basée sur l'animation pour dynamiser le village.
- Informe qu'elle a rencontré le Groupe Motus lors de leurs répétitions à la Salle Michel Grégoire.
- Informe qu'elle a participé à la réunion Familles Rurales pour parler du projet Cinéma Plein air. Lors d'un prochain Conseil elle expliquera le projet plus en détail, car l'Association n'avait pas encore tous les éléments d'informations pour la bonne réalisation de cette animation. Plusieurs idées sont encore à l'étude comme un concert extérieur suivi d'un cinéma plein air.
- Informe que l'atelier de la Troglodythèque rencontre toujours des soucis avec les déjections de pigeon. L'Association a demandé un devis pour la mise en place d'un système d'ondes pour les faire fuir ou éventuellement la mise en place d'un grillage. C'est une solution qui est à étudier pour éviter de dénaturer le site.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 12 juillet 2021 à 19h00

CLÔTURE DE SÉANCE : 21h20

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE
Donne procuration à Kévin DASSONVILLE

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL
Donne procuration à Patrice CHESNEAU